

P R O G R A M M E

# En VERTdissement

## VOLET RÉSIDENTIEL



MUNICIPALITÉ DE  
**SAINT-ESPRIT**

## Mot du maire

**La municipalité de Saint-Esprit est fière d'annoncer la mise sur pied d'un nouveau programme d'aide financière municipal qui vise à promouvoir et à favoriser la plantation d'arbres afin d'assurer le maintien de la végétation sur tout le territoire, et plus spécifiquement dans le périmètre urbain, réduire l'impact des gaz à effet de serre et embellir le territoire.**



Ce programme a vu le jour grâce à l'initiative du Comité Environnement et Aménagement de la municipalité, en collaboration avec le comité citoyens Collectif Esprit Vert. En apportant une aide financière aux citoyens, la municipalité de Saint-Esprit espère stimuler la plantation et sensibiliser chacun de nous à l'importance de préserver notre environnement.

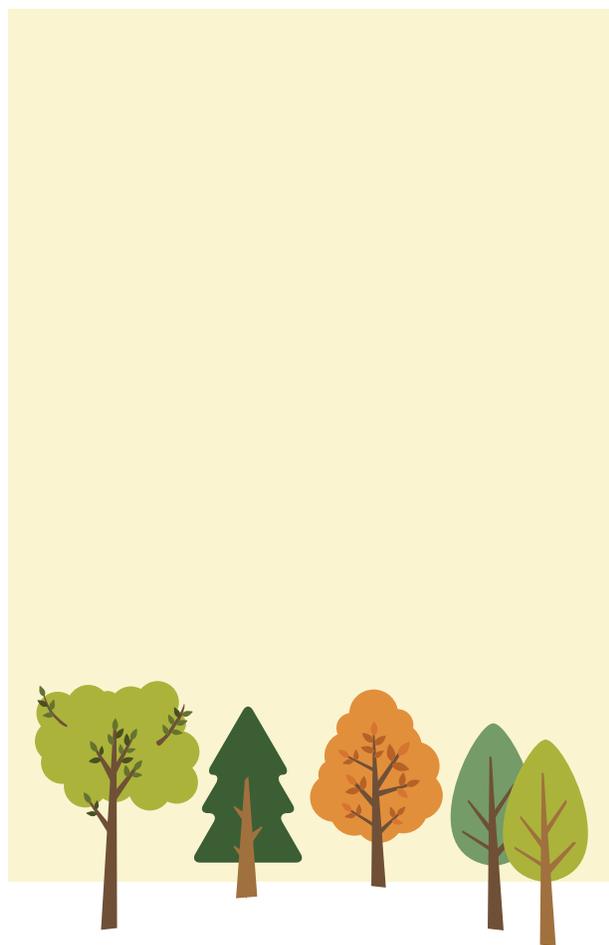
Nous croyons important de débiter notre programme d'EnVERTdissement par le volet résidentiel, en accordant une aide financière pour l'achat et la plantation d'arbre pour tout nouveau-né, toute nouvelle construction ou toute construction résidentielle existante. L'adoption du Règlement établissant le programme EnVERTdissement est un pas vers l'amélioration de la santé de notre précieuse planète. Je vous invite à profiter du programme en grand nombre!

Ce geste est un premier jalon qui vise à établir prochainement une Politique de l'arbre propre à la municipalité de Saint-Esprit et à ses citoyens! Nous vous remercions de collaborer à la bonification de notre cadre de vie en vue d'en faire un endroit plus VERT pour les générations futures!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Brisson'. The signature is fluid and cursive, written over a light background.

**Michel Brisson,**  
maire

# TABLE DES MATIÈRES



<u>Saviez-vous que...</u>	<b>2</b>
<u>Quelques définitions</u>	<b>2</b>
<u>Clientèle admissible</u>	<b>2</b>
<u>Clientèle non-admissible</u>	<b>2</b>
<u>Localisation et plantation de l'arbre</u>	<b>3</b>
<u>Les programmes - volet résidentiel</u>	<b>5</b>
<u>Essences d'arbres et coûts</u>	<b>6</b>
<u>Fiches techniques des essences d'arbres</u>	<b>7</b>
<u>Formulaire de demande - volet résidentiel</u>	<b>13</b>

## SAVIEZ-VOUS QUE...

### **L'arbre :**

Est producteur d'oxygène

Est purificateur d'air

Lutte contre l'érosion du sol

Améliore la qualité de l'eau

Participe à la régularisation des écarts extrêmes de température

Protège contre la chaleur, le bruit et le vent

Est un attrait pour la faune

Met en valeur le paysage et apporte une plus-value financière de votre propriété

Permet l'économie de l'énergie en rafraichissant les maisons en été et les protégeant du vent en hiver

Etc.

Il est possible de compenser vos émissions de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) en plantant des arbres. Pour chaque arbre planté, on compense 120 kg de CO<sub>2</sub>, soit 50 km de voiture. Un arbre captera dans sa vie l'équivalent d'une tonne de CO<sub>2</sub>, contribuant ainsi à diminuer l'effet de serre.

En marge de ces avantages, les arbres contribuent à la santé de notre planète!

### **QUELQUES DÉFINITIONS :**

**Arbre feuillu :** dans le cadre du programme EnVERTdissement, grand végétal ligneux ayant un tronc d'au moins 30 mm de diamètre mesuré à 100 cm du sol.

**Arbre résineux :** dans le cadre du programme EnVERTdissement, arbre forestier riche en matières résineuses de minimalement 100 cm de hauteur.

**Arbre à petit déploiement :** atteignent moins de 8 mètres à maturité.

**Arbre à grand déploiement :** atteignent 8 mètres et plus à maturité.

### **CLIENTÈLE ADMISSIBLE :**

- Nouveaux parents
- Propriétaires de nouvelle construction résidentielle
- Propriétaire de construction résidentielle existante

### **CLIENTÈLE NON-ADMISSIBLE :**

- Locataires
- Institutions, commerces et industries

Certaines modalités et conditions s'appliquent et figurent à l'intérieur du *Règlement 630-2019 établissant le programme « EnVERTdissement »*, comme par exemple les normes minimales pour la localisation de l'arbre.

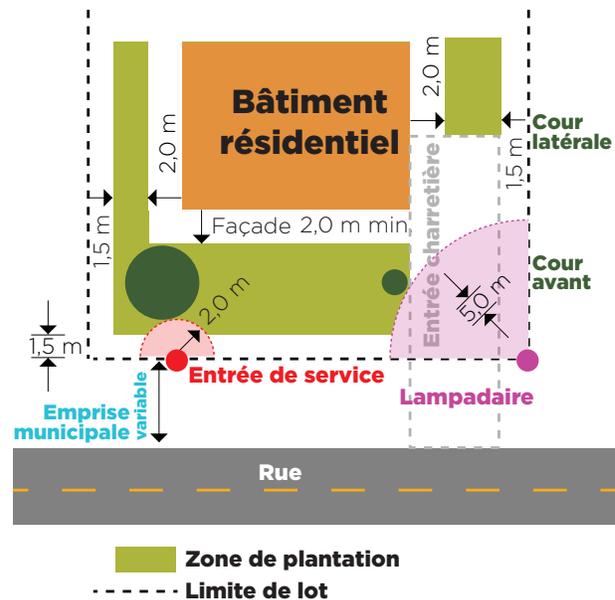
Source : Facebook Collectif Esprit Vert

## LOCALISATION ET PLANTATION DE L'ARBRE

La municipalité ou son mandataire autorisé plantera l'arbre vers le **15 septembre** de chaque année, et ce, aux frais de la municipalité. Le demandeur devra indiquer sur son terrain (à l'aide d'un piquet ou un drapeau) où il souhaite que soit positionné l'arbre et devra respecter les normes minimales suivantes, soit :

- Être localisé en cour avant ou cour latérale;
- Respecter un dégagement minimal de 1,5 mètre avec toutes lignes de propriété;
- Respecter un dégagement minimal de 2 mètres avec tous bâtiments existants (principal ou accessoire), de toutes conduites souterraines (incluant une borne-fontaine, une vanne d'arrêt extérieur, un regard ou un puisard d'égout municipal, etc.) et emprises publiques;
- Ne pas être positionné sous des fils électriques ou autres réseaux aériens;
- Respecter les servitudes existantes;
- Respecter toutes normes d'Hydro-Québec et Bell relativement aux poteaux et réseaux de distribution électrique;
- Respecter 5 mètres de dégagement de tous lampadaires publics pour les arbres à grand déploiement.

L'endroit souhaité pour la plantation de l'arbre devra être identifié clairement par le demandeur pour le **1<sup>er</sup> septembre**, soit avant la plantation prévue à la mi-septembre.



## ENTRETIEN

Merci de prendre les précautions nécessaires pour garder le nouvel arbre en bonne santé : un arrosage adéquat, la pose d'un protecteur de pied, d'un tuteur, d'une protection hivernale et une attention spéciale lors du dépôt de la neige. Des pénalités peuvent s'appliquer s'il y a un non-respect de l'entretien de l'arbre.

## • LES PROGRAMMES VOLET RÉSIDENTIEL •

### **Programme pour nouveau-né**

**(aide financière de 100 % du coût d'un arbre et de mise en terre, maximum 300 \$ avant les taxes applicables)**

Il est important de souligner en grand l'arrivée d'un nouveau-né! L'arbre grandira et s'épanouira, tout comme l'enfant dans son milieu.

#### **Conditions d'admissibilité :**

- Le demandeur doit résider sur le territoire de la municipalité de Saint-Esprit;
- Le demandeur doit être le parent ou le tuteur légal d'un enfant né à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 et qui réside chez le parent ou le tuteur légal au moment de la demande;
- Le demandeur doit être propriétaire ou copropriétaire de l'immeuble où il réside;
- Le demandeur doit avoir acquitté le solde dû à son dossier au moment de la demande.

#### **Le demandeur devra fournir les documents suivants :**

- Une preuve de naissance de l'enfant;
- Une preuve de résidence du parent ou du tuteur légal qui fait la demande;
- Si la personne qui fait la demande n'est pas le parent de l'enfant, une preuve à l'effet qu'elle exerce la charge de tuteur de cet enfant;
- Une preuve de propriété ou de copropriété de la personne qui fait la demande;
- Une preuve de paiement de la commande effectuée via la municipalité.

**Une seule aide financière par enfant admissible sera accordée.**

### **Programme pour nouvelle construction résidentielle**

**(aide financière de 100 % du coût d'un arbre et de mise en terre, maximum 300 \$ avant les taxes applicables)**

Bienvenue aux nouvelles familles spiritoises!

#### **Conditions d'admissibilité :**

- Le demandeur doit être propriétaire ou copropriétaire de la nouvelle construction résidentielle de faible densité (6 logements ou moins) sur le territoire de la municipalité de Saint-Esprit;
- Le demandeur doit avoir acquitté le solde dû à son dossier au moment de la demande.

#### **Le demandeur devra fournir les documents suivants :**

- Le certificat d'évaluation de la nouvelle construction mentionnant une date d'entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019;
- Une preuve de propriété ou de copropriété de la personne qui fait la demande;
- Une preuve de paiement de la commande effectuée via la municipalité.

**Une seule aide financière par construction principale admissible sera accordée.**

## **Programme pour construction résidentielle existante**

**(aide financière de 50 % du coût d'un arbre et de mise en terre, maximum 150 \$ avant les taxes applicables)**

Profitez de l'occasion, embellissez votre demeure par la plantation d'un arbre!

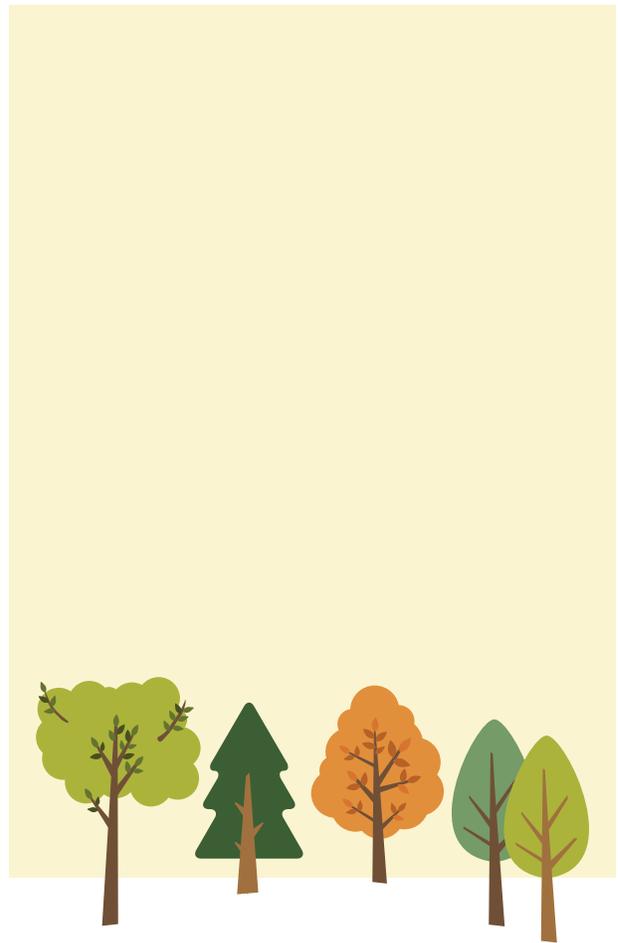
### **Conditions d'admissibilité :**

- Le demandeur doit résider et être propriétaire ou copropriétaire d'une construction résidentielle de faible densité (6 logements ou moins) sur le territoire de la municipalité de Saint-Esprit;
- Le demandeur doit avoir acquitté le solde dû à son dossier au moment de la demande.

### **Le demandeur devra fournir les documents suivants :**

- Une preuve d'existence de la propriété;
- Une preuve de propriété ou de copropriété de la personne qui fait la demande;
- Une preuve de paiement de la commande effectuée via la municipalité.

**Une seule aide financière par construction principale admissible sera accordée.**



# ESSENCES D'ARBRES ET COÛTS\*

(sujet à changement annuellement)

**Faites votre choix parmi les arbres suivants !**

Les fiches techniques de chaque arbre, que vous trouverez en annexe, sont disponibles et vous permettront de faire un choix éclairé pour votre propriété

**Petit déploiement**  
(hauteur de moins de 8 mètres à maturité).

\*plus taxes applicables

Essence	Prix* incluant le tuteur et plantation	Hauteur lors de la plantation
Érable de l'Amur	193,40 \$	1,8 m (6 pieds)
Lilas japonais	193,40 \$	1,8 m (6 pieds)
Pomettier décoratif (Brandywine ou Dreamweaver)	139,40 \$	1,8 m (6 pieds)
Prunier 4/1	149,40 \$	1,8 m (6 pieds)

**Grand déploiement**  
(hauteur de plus de 8 mètres à maturité).

Essence	Prix* incluant le tuteur et plantation	Hauteur lors de la plantation
Chêne à gros fruits	189,40 \$	1,8 m (6 pieds)
Chêne rouge	189,40 \$	1,8 m (6 pieds)
Épinette de Norvège	99,40 \$	1,0 m (3,2 pieds)
Érable rouge	189,40 \$	1,8 m (6 pieds)
Fèvier Skyline	174,40 \$	1,8 m (6 pieds)
Mélèze d'Amérique	99,40 \$	1,25 m (4,1 pieds)
Épinette blanche	99,40 \$	1,0 m (3,2 pieds)
Pin Sylvestre	129,40 \$	1,0 m (3,2 pieds)
Tilleul Glenleven	193,40 \$	1,8 m (6 pieds)

## Érable de l'Amur *Acer Ginnala*

**Feuille** • **Famille botanique** : Acéracées • **Zone de rusticité** : 3a

**Forme** : Arbrisseau  
**Exposition** : Soleil, Mi-ombre  
**Croissance** : Moyenne  
**Aspect de la plante** : Port globulaire ; couronne dense ; tronc unique ou multiple ; ramilles pourpres le printemps ; écorce grisâtre le printemps

**Description des feuilles** : Trilobées ; feuillage attrayant l'automne;  
 Été : vert foncé, au dessous vert pâle;  
 Automne : jaunes à rouge vif

**Description des fleurs** : Grappes  
 Couleur : Blanchâtres  
 Saison : Printemps  
 Odeur : Parfumées

**Description des fruits** : Samares  
 Couleur : Rouges, puis jaunes à bruns  
 Saison : Été  
 Fructification : Abondante, persistant l'automne

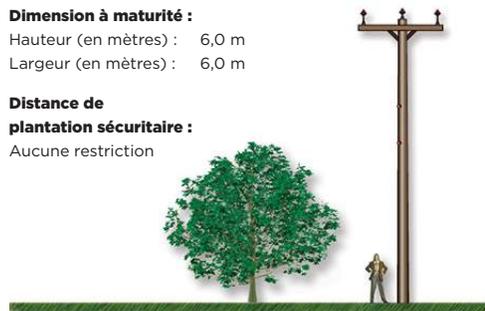
**Usages de la plante** : Isolé, écran, haie et massif ; intéressant pour son coloris d'automne

**Remarques** : Supporte facilement les conditions urbaines ; les formes en taillis semblent plus résistantes, les quelques chancres et nécroses n'affectent pas la croissance de l'arbre.



**Dimension à maturité** :  
 Hauteur (en mètres) : 6,0 m  
 Largeur (en mètres) : 6,0 m

**Distance de plantation sécuritaire** :  
 Aucune restriction



## Lilas japonais *Syringa Reticulata «Ivory Silk»* **Feuille** • **Famille botanique** : Oléacées • **Zone de rusticité** : 2a

**Forme** : Petit arbre  
**Exposition** : Soleil  
**Croissance** : Moyenne  
**Aspect de la plante** : Port ovoïde et élané ; couronne plutôt dense ; branches érigées ; écorce rougeâtre

**Description des feuilles** : Ovale, pointues et lisses ; feuillaison hâtive ; feuillage dense  
 Été : Vertes  
 Automne : Vertes à jaunes

**Description des fleurs** : Grandes panicules érigées ; floraison spectaculaire ; 15 à 30 cm de longueur  
 Couleur : Blanc crème  
 Saison : Été  
 Odeur : Légèrement parfumées

**Description des fruits** : Capsules ; persistants ; sans intérêt  
 Couleur : Bruns à maturité  
 Saison : Été  
 Utilisation animale : Oiseaux

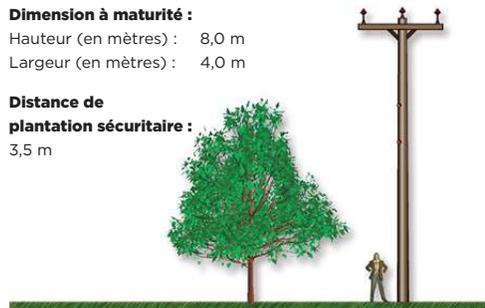
**Instructions de taille** : Léger éclaircissement après la floraison

**Usages de la plante** : Isolé, alignement et massif ; usages variés dans un espace suffisamment dégagé.



**Dimension à maturité** :  
 Hauteur (en mètres) : 8,0 m  
 Largeur (en mètres) : 4,0 m

**Distance de plantation sécuritaire** :  
 3,5 m



## Pommier décoratif *(Brandywine ou Dreamweaver)* Feuillu • Famille botanique : Rosacées • Zone de rusticité : 4a

**Forme :** Arbrisseau  
**Exposition :** Soleil  
**Croissance :** Moyenne  
**Aspect de la plante :** Port pyramidal, large, devenant arrondi ; couronne dense et aplatie

### Description des feuilles:

Grandes et denticulées  
 Été : Vertes teintées de bourgogne, puis pourpres  
 Automne : Pourpres

### Description des fleurs :

Cymes ; fleurs doubles  
 Couleur : Rose foncé  
 Saison : Printemps  
 Odeur : Parfumées

### Description des fruits :

Pommettes ; 25 mm de diamètre  
 Couleur : Jaune verdâtre  
 Saison : Automne

### Instruction de taille :

Avec modération, au printemps

**Usages de la plante :** Isolé et massif



### Dimension à maturité :

Hauteur (en mètres) : 5,0 m  
 Largeur (en mètres) : 5,0 m

### Distance de plantation sécuritaire :

Aucune restriction



## Prunier 4/1 autofertile

Feuillu • Famille botanique : Rosacées • Zone de rusticité : 4a

**Forme :** Arbrisseau  
**Exposition :** Soleil, Mi-ombre  
**Croissance :** Lente  
**Aspect de la plante :** Port oblong, irrégulier ; rameaux pointus, semblables à des épines ; écorce noire

### Description des feuilles:

Ovales, denticulées et pointues ;  
 6 à 10 cm de longueur  
 Été : Vert foncé,  
 Automne : Jaune orangé

### Description des fleurs :

Ombelles ; 2 à 3 cm de diamètre ;  
 floraison avant la feuillaison  
 Couleur : Blanches, puis rose pâle  
 Saison : Printemps  
 Odeur : Légèrement parfumées

### Description des fruits :

Prunes comestibles ; 3 cm de diamètre  
 Saison : Été  
 Utilisation animale : Mammifères, oiseaux

### Instructions de taille :

Supporte mal la taille  
**Usages de la plante :** Isolé, écran, haie et massif ; intéressant pour son coloris d'automne

**Remarques :** Indigène du Québec, peu exigeant



### Dimension à maturité :

Hauteur (en mètres) : 5,0 m  
 Largeur (en mètres) : 3,0 m

### Distance de plantation sécuritaire :

Aucune restriction



## Chêne à gros fruits *Quercus Macrocarpa* Feuillu • Famille botanique : Fagacées • Zone de rusticité : 2b

**Forme :** Grand arbre  
**Exposition :** Soleil  
**Croissance :** Lente  
**Aspect de la plante :** Port globulaire ; couronne large, clairsemée et arrondie ; branches étalées ; écorce brun clair, épaisse, fissurée

**Description des feuilles :** Polymorphes ;  
 6 à 9 paires de lobes inégaux  
 Été : Vert foncé, luisantes, au dessous grisâtre et pubescent  
 Automne : Jaune orangé

**Description des fleurs :** Chatons  
 Couleur : Verdâtres  
 Saison : Printemps

**Description des fruits :** Glands à graine comestible, douce au goût ;  
 20 à 40 mm de longueur  
 Couleur : Bruns  
 Saison : Automne  
 Utilisation animale : Mammifères, oiseaux

**Usages de la plante :** Isolé et naturalisation ;  
 approprié pour l'ombrage et dans les grands parcs

**Remarques :** Rustique, indigène du Québec, tolérant à la pollution ; bois de qualité aux multiples usages ; très grande longévité.



**Dimension à maturité :**  
 Hauteur (en mètres) : 20,0 m  
 Largeur (en mètres) : 20,0 m

**Distance de plantation sécuritaire :**  
 12,5 m



## Chêne rouge *Quercus Rubra* Feuillu • Famille botanique : Fagacées • Zone de rusticité : 3a

**Forme :** Grand arbre  
**Exposition :** Soleil  
**Croissance :** Moyenne à rapide  
**Aspect de la plante :** Port pyramidal, devenant arrondi ; couronne étalée, irrégulière ; branches horizontales ou semi-érigées ; cime devenant aplatie avec l'âge et formant un dôme.

**Description des feuilles :** Lobées (7-13), très découpées ;  
 feuillage dense ; vert tendre le printemps  
 Été : Vertes, luisantes, au dessous plus mat  
 Automne : Rouges

**Description des fleurs :** Mâles : chatons, jaunâtres ;  
 Femelles : petits épis, rubis  
 Saison : Printemps

**Description des fruits :** Glands ; sessiles ; 2 cm de diamètre ;  
 mûrissement des fruits en 2 ans  
 Couleur : Bruns  
 Saison : Automne  
 Fructification : Assez abondante  
 Utilisation animale : Mammifères, oiseaux

**Instructions de taille :** Supporte la taille et l'élagage ;  
 facile à former en pyramide lorsque jeune, pour ensuite le laisser libre ; tailler à la fin de l'hiver

**Usages de la plante :** Isolé, naturalisation et alignement ;  
 approprié pour l'ombrage ou dans les grands parcs.



**Dimension à maturité :**  
 Hauteur (en mètres) : 24,0 m  
 Largeur (en mètres) : 24,0 m

**Distance de plantation sécuritaire :**  
 14,5 m



## Épinette de Norvège *Picea Abies*

**Feuille** • **Famille botanique** : Pinacées • **Zone de rusticité** : 2b

**Forme** : Grand arbre  
**Exposition** : Soleil, Mi-ombre  
**Croissance** : Rapide  
**Aspect de la plante** : Port pyramidal ; régulier et gracieux ; couronne large ; branches étalées ; rameaux pendants ; écorce brun rougeâtre

**Description des feuilles** : Aiguilles courtes et isolées ; persistant plusieurs années ; quadrangulaires ou rhomboïdales

Été : Vert clair devenant vert foncé  
 Automne : Vert foncé

**Description des fleurs** : Cônes  
 Couleur : Rouge rosâtre  
 Saison : Printemps

**Description des fruits** : Cônes pendants et cylindriques ; pourpres ou verts avant maturité ; 10 à 15 cm de longueur, 3 à 4 cm de diamètre

Couleur : Bruns  
 Saison : Automne  
 Utilisation animale : Écureuils

**Instructions de taille** : Taille des pousses en juin (chandelle), pour obtenir des formes plus compactes

**Usages de la plante** : Isolé, écran, massif et naturalisation ; approprié dans les grands parcs et pour le reboisement

**Remarques** : Très rustique, peu exigeant ; nombreuses variétés horticoles, dont plusieurs sont très particulières ; la plus grande des épinettes et aussi celle ayant la croissance la plus rapide ; a tendance à se dénuder en vieillissant.



**Dimension à maturité** :  
 Hauteur (en mètres) : 25,0 m  
 Largeur (en mètres) : 10,0 m

**Distance de plantation sécuritaire** : 7,0 m



## Érable rouge *Acer Rubrum*

**Feuille** • **Famille botanique** : Acéracées • **Zone de rusticité** : 3a

**Forme** : Grand arbre  
**Exposition** : Soleil, Mi-ombre  
**Croissance** : Moyenne  
**Aspect de la plante** : port pyramidal, devenant ovoïde ou arrondi, irrégulier ; ramilles rouges ; écorce rougeâtre, devenant grise avec l'âge

**Description des feuilles** : 3 à 5 lobes

Été : Vertes  
 Automne : Rouge vif à orangées ou jaunes, très attrayantes

**Description des fleurs** : Grappes ; bien avant la feuillaison  
 Couleur : Rouges  
 Saison : Printemps

**Description des fruits** : Samares  
 Couleur : Rougeâtres  
 Saison : Printemps

**Instructions de taille** : Au printemps ou à l'été ; supporte mal l'élagage

**Usages de la plante** : Isolé, alignement et naturalisation ; adapté aux milieux humides et aux milieux naturels, mais difficile à cultiver



**Dimension à maturité** :  
 Hauteur (en mètres) : 20,0 m  
 Largeur (en mètres) : 15,0 m

**Distance de plantation sécuritaire** : 10,0 m



**Février Skyline** *Gleditsia Triacanthos «Skyline»* Feuillu • Famille botanique : Césalpiniacées • Zone de rusticité : 4b

**Forme :** Arbre moyen  
**Exposition :** Soleil  
**Croissance :** Rapide  
**Aspect de la plante :** Port pyramidal ; couronne érigée, étroite, ayant tendance à s'arrondir avec l'âge

**Description des feuilles :** Composées de 26 à 32 petites folioles ovales et minces ; feuillage d'aspect léger

Été : Vert foncé ;  
 Automne : Jaune doré

**Description des fleurs :** Sans intérêt

**Description des fruits :** Gousses  
 Saison : Automne  
 Fructification : Peu abondante

**Instructions de taille :** Formation, pour dégager la tige centrale et former le tronc ; tuteurage

**Usages de la plante :** Isolé et alignement ; approprié dans les aménagements paysagers

**Remarques :** Rustique

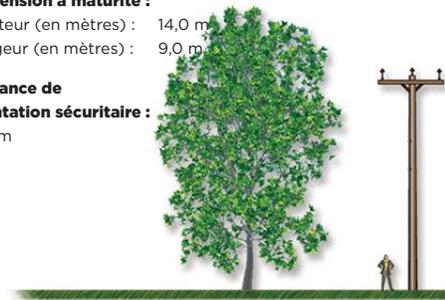


**Dimension à maturité :**

Hauteur (en mètres) : 14,0 m  
 Largeur (en mètres) : 9,0 m

**Distance de plantation sécuritaire :**

8,0 m



**Mélèze d'Amérique** *Larix Laricina*

**Forme :** Grand arbre  
**Exposition :** Soleil,  
**Croissance :** Moyenne  
**Aspect de la plante :** Port conique et pyramidal ; tronc droit ; branches inférieures horizontales, se redressant dans la partie supérieure de la couronne

**Description des feuilles :** Aiguilles isolées et souple, réunies en rosettes de 30 à 40 aiguilles ; feuillage caduque

Été ; Vert clair à bleu verdâtre  
 Automne : Jaunes

**Description des fleurs :** Discrètes, sessiles et monoïques ; stigmates jaunes, pistil rosé

**Description des fruits :** Cônes dressés et ovoïdes ; 1 cm de diamètre et 1,5 à 2 cm de longueur  
 Couleur : Verts à violets devenant bruns  
 Saison : Automne

**Instructions de taille :** Supporte bien la taille effectuée en été à la cisaille

**Usages de la plante :** Isolé, écran, massif et naturalisation ; approprié, comme les autres mélèzes, pour le reboisement et l'aménagement paysager de grands espaces

**Remarques :** Très rustique, indigène du Québec, sensible à la pollution urbaine

Feuillu • Famille botanique : Pinacées • Zone de rusticité : 1a



**Dimension à maturité :**

Hauteur (en mètres) : 20,0 m  
 Largeur (en mètres) : 10,0 m

**Distance de plantation sécuritaire :**

7,0 m



## Épinette blanche *Picea Glauca*

**Forme :** Grand arbre  
**Exposition :** Soleil, Mi-ombre  
**Croissance :** Moyenne  
**Aspect de la plante :** Port conique, pyramidal devenant élané avec l'âge ; tronc droit, gris ; branches étalées, légèrement retombantes ; rameaux glabres

**Description des feuilles :** Aiguilles quadrangulaires et isolées, dégageant une odeur désagréable lorsque froissées ; 8 à 18 mm de longueur  
 Été : Vert pâle à glauques ;  
 Automne : Vert pâle à glauques

**Description des fleurs :** Cônes ;  
 Couleur : verdâtres teintées de rouge-pourpre

**Description des fruits :** Cônes pendants, cylindriques et oblongs ; 3,5 à 5 cm de longueur ; écailles arrondies  
 Couleur : Brun pâle, satinés  
 Saison : Automne  
 Utilisation animale : Écureuils

**Usages de la plante :** Isolé, massif, écran et naturalisation ; approprié dans les grands jardins et les parcs

**Remarques :** Rustique, indigène de la forêt boréale canadienne ; espèce importante pour l'industrie forestière ; excellent en écran brise-vent.

**Feuille • Famille botanique :** Pinacées • **Zone de rusticité :** 1a



**Dimension à maturité :**  
 Hauteur (en mètres) : 22,0 m

Largeur (en mètres) : 10,0 m

**Distance de plantation sécuritaire :** 6,5 m



## Pin Sylvestre *Pinus sylvestris*

**Forme :** Arbre moyen  
**Exposition :** Soleil  
**Croissance :** Rapide  
**Aspect de la plante :** Port pyramidal, devenant arrondi et irrégulier avec l'âge ; port variable selon la région ; plaques orangées, attrayantes sur l'écorce de la partie supérieure du tronc

**Description des feuilles :** Aiguilles en faisceaux de 2 ; rigides, piquantes et normalement tordues ; persistantes (3 ans)  
 Été : Vert bleuté  
 Automne : Vert bleuté

**Description des fleurs :** Monoïques  
 Couleur : Mâles : jaunes ; Femelles : rougeâtres

**Description des fruits :** Cônes pendants, coniques et oblongs ; 3 à 7 cm de longueur  
 Couleur : jaune fauve à gris, mats  
 Saison : Automne

**Usages de la plante :** Isolé, écran et massif ; approprié dans les parcs et les grands jardins, pour le reboisement paysager et comme arbre de Noël

**Remarques :** Rustique, rusticité variant en fonction de la provenance des graines et des lignées, supporte bien la pollution urbaine mais pas les sels de déglacage ; grande diversité morphologique selon les origines ; grande longévité.

**Feuille • Famille botanique :** Pinacées • **Zone de rusticité :** 2b



**Dimension à maturité :**  
 Hauteur (en mètres) : 18,0 m

Largeur (en mètres) : 10,0 m

**Distance de plantation sécuritaire :** 5,5 m



## Tilleul Gleneven *Tilia cordata* «Glenleven»

**Forme :** Arbre moyen  
**Exposition :** Soleil, Mi-ombre  
**Croissance :** Rapide  
**Aspect de la plante :** Port pyramidal, régulier, s'élargissant un peu avec l'âge ; tronc très droit ; écorce brun rougeâtre, lisse ; branches retombantes à maturité

**Description des feuilles :** 2 fois plus grandes que celles de *Tilia cordata*; cordées et dentées  
 Été : Vert foncé  
 Automne : Jaunes

**Description des fleurs :** Cymes pendantes  
 Couleur : Jaunâtres  
 Saison : été, juin-juillet  
 Odeur : Très parfumées

**Description des fruits :** Capsules ; sans intérêt

**Usages de la plante :** Isolé et alignement ; approprié comme arbre de rue et dans les aménagements paysagers

**Remarques :** Rustique, exige peu d'entretien, bien adapté aux conditions urbaines ; une introduction de la pépinière Sheridan.

**Feuille • Famille botanique :** Tiliacées • **Zone de rusticité :** 3a



**Dimension à maturité :**  
 Hauteur (en mètres) : 13,0 m

Largeur (en mètres) : 9,0 m

**Distance de plantation sécuritaire :** 7,0 m



# FORMULAIRE de demande d'aide financière

## Programme « EnVERTdissement » • Volet résidentiel Pour l'achat et la plantation d'un arbre

### Coordonnées du demandeur

- M. Prénom : \_\_\_\_\_
- Mme Nom : \_\_\_\_\_

### Adresse de correspondance

\_\_\_\_\_

### Adresse de la plantation de l'arbre :

- Même adresse que celle de correspondance
- Autre adresse \_\_\_\_\_  
Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0

### Numéro de téléphone :

De jour : \_\_\_\_\_

De soir : \_\_\_\_\_

### Courriel :

\_\_\_\_\_

Faites parvenir le formulaire complété et signé, le paiement ainsi que les documents nécessaires à votre demande à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Esprit, 21 rue Principale, Saint-Esprit, Québec, J0K 2L0.

### Modes de paiement acceptés :

- **par chèque** (veuillez libeller le chèque au nom de la Municipalité de Saint-Esprit);
- **en argent ou par carte de débit** directement au comptoir de la réception de la Mairie.

Les documents doivent nous être acheminés **au plus tard le 30 mai** à venir, pour une plantation, effectuée par la municipalité ou son mandataire, au mois de septembre suivant.

Toute personne qui signe ce présent formulaire doit répondre aux conditions d'admissibilité du programme. Pour le détail de ces conditions, consultez les modalités et conditions disponibles en ligne ([www.saint-esprit.ca](http://www.saint-esprit.ca)) ou à la municipalité.

## QUESTIONS ?

450.831.2114  
www.saint-esprit.ca



## Documents à joindre à la présente demande

### Je désire obtenir une aide financière provenant du programme :

#### Un nouveau-né :

La demande doit être déposée à la municipalité dans un délai d'un an de la date de la naissance de l'enfant accompagnée des documents suivants :

- Preuve de naissance de l'enfant
- Preuve que le demandeur est propriétaire ou copropriétaire de l'immeuble
- Preuve de paiement de la commande de l'arbre effectuée via la municipalité

#### Une nouvelle construction :

La demande doit être déposée à la municipalité dans un délai d'un an de la date d'entrée en vigueur du certificat d'évaluateur accompagnée des documents suivants :

- Certificat d'évaluation de la nouvelle construction
- Preuve que le demandeur est propriétaire ou copropriétaire de l'immeuble
- Preuve de paiement de la commande de l'arbre effectuée via la municipalité

#### Une construction résidentielle existante :

La demande doit être déposée à la municipalité accompagnée des documents suivants :

- Preuve d'existence de la propriété
- Preuve que le demandeur est propriétaire ou copropriétaire de l'immeuble
- Preuve de paiement de la commande de l'arbre effectuée via la municipalité.

## Essence d'arbre

1<sup>er</sup> choix : \_\_\_\_\_

2<sup>e</sup> choix : \_\_\_\_\_

*Notez que les arbres sont commandés en quantité limitée, essences d'arbres disponibles jusqu'à rupture de l'inventaire.*

## Signature du demandeur et engagement

### En signant ce formulaire :

- Je m'engage à donner accès à ma propriété pour la plantation.
- Je m'engage à localiser clairement (à l'aide d'un piquet ou drapeau) l'endroit où j'aimerais que soit planté l'arbre (cour avant ou latérale), **au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre** \_\_\_\_\_.
- Je m'engage à fournir les soins nécessaires à la croissance et la survie de l'arbre pour les dix années qui suivent la plantation, sans quoi une pénalité pourrait être imposée au demandeur, le tout conformément au règlement 630-2019, et je m'engage à en informer les propriétaires subséquents de cette obligation.
- Je déclare que les renseignements contenus dans le présent formulaire sont véridiques. Je suis informé que toute fausse déclaration pourrait entraîner des recours judiciaires de la part de la municipalité de Saint-Esprit, qui se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications pertinentes au respect du règlement 630-2019.
- Je désire être présent le jour de la plantation.
- Je désire recevoir un reçu de paiement.

Signé à : \_\_\_\_\_ En date du : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_

### Réservé à la municipalité

Matricule : \_\_\_\_\_

Montant accordé par la municipalité : \_\_\_\_\_ \$      Contribution du demandeur : \_\_\_\_\_ \$

Paiement reçu le : \_\_\_\_\_

Essence d'arbre : \_\_\_\_\_      Date de plantation : \_\_\_\_\_

